

DECLARATION LIMINAIRE DE LA FOMATION SPECIALISEE DE SERVICE DES DR DE
ROUEN ET DU HAVRE du 16/05/2023

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée,

Nous siégeons aujourd'hui pour la première fois en Formation Spécialisée.
Contrairement à ce qui a été fait lors de la première Formation Spécialisée dans le 14, nous constatons que nous n'allons pas siéger sous l'égide d'un RI d'un ancien CHSCT.

Du fait d'absence de RI, la CGT fait le choix de ne pas participer au scrutin concernant l'élection d'un secrétaire (cf article 83 du décret 2020-1427 : « le RI détermine les modalités de la désignation du secrétaire »).

Dans le point n°2, nous notons que dans la NOM, le fonctionnement des instances est ainsi présenté : « *Les acteurs ministériels de prévention (médecin du travail, infirmiers, ISST, assistant de service social) participent aux réunions de la FS* »

La DGGDI possède une spécificité dans le cadre de la prévention. Par conséquent, nous sollicitons la présence systématique de la psychologue du travail lors des FS de la Direction, au même titre que les autres acteurs de prévention.

Concernant le budget, nous serons vigilants sur l'application de la note SRH3B qui rappelle que les crédits n'ont pas vocation à financer :

- les EPI
- les dépenses d'entretien et rénovation des bâtiments
- les frais de missions liés aux formations ou à la participation aux instances.

Compte-tenu du faible montant de l'enveloppe allouée, il est bien évident que les co-financements et la mutualisation des formations sont indispensables.

Suite à l'accident survenu dans une brigade de l'Est de la France, nous soutenons la proposition liée à équiper de grilles de protection tous les véhicules sérigraphiés de toutes les brigades de la Direction.

Nous notons l'augmentation exponentielle des fiches de signalement. Ces fiches sont symptomatiques de la situation de travail dégradée en brigades et en bureaux. Il ne peut être admis que les problèmes inter-professionnels prennent le pas sur le collectif de travail.

L'administration s'est dotée de psychologues du travail qui sont censés intervenir sur le collectif justement ... ne serait-il pas le moment de la faire intervenir dans les services en souffrance ? Nous profitons de cette instance pour demander des informations sur les interventions de cette psychologue : comment la solliciter ? Par quel canal ? Pour quels types de problèmes ? Dans quelle instance sera donné le compte-rendu de son intervention ? Comment seront mises en œuvre ses préconisations ?

Nous profitons du point sur les prérogatives de la psychologue du travail pour demander si les fiches de poste des intervenants de la prévention sont disponibles.

Nous notons également un nombre important d'accidents de travail dans les brigades du Havre, en particulier concernant les collègues les plus âgés. C'est pourquoi nous regrettons le dogmatisme et l'entêtement du gouvernement concernant la réforme des retraites et nous nous inquiétons des impacts de cette réforme sur la santé de la population Douanière.

